

Emploi du temps artistique prévisionnel CHAM Primaires Année 2025-2026

Les enfants sont accueillis au Conservatoire entre 8h15 et 8h45, et doivent avoir leur instrument les jours de cours d'atelier et d'instrument. Le cours d'instrument (jour et horaire) sera défini à la rentrée avec l'enseignant.

Un service de transport des instruments, du Conservatoire à l'école, est assuré par le Conservatoire à 12h pour les élèves déjeunant à la cantine.

CE2 Instrument

- **Mardi au Conservatoire** - 8h45/12h00 : formation musicale + instrument + enseignement général
- **Jedi au Conservatoire** - 8h45/12h00 : atelier instrumental ou rythmique + instrument + enseignement général

CM1 Instrument

- **Lundi à l'école** - 14h00/16h45 : chorale + enseignement général
- **Mardi au Conservatoire** - 8h45/12h00 : instrument + formation musicale + enseignement général
- **Jedi au Conservatoire** - 8h45/12h00 : atelier instrumental ou rythmique + instrument + enseignement général

CM2 Instrument

- **Mardi au Conservatoire** - 8h45/12h15 : atelier instrumental ou rythmique + instrument + enseignement général
- **Mardi à l'école** - 14h00/16h45 : chorale + enseignement général
- **Jedi au Conservatoire** - 8h45/12h00 : formation musicale + instrument + enseignement général